

## TAXE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

# Six enquêteurs mandatés par le SIEDMTO

Six enquêteurs du SIEDMTO vont à la rencontre des usagers dans le cadre de la mise en place de la taxe incitative des ordures ménagères.



De gauche à droite : Alexandre Jonchère, Dominique Tolon, Emmanuelle Bourcelot, Caroline Wyrzykowski, Samuel Derozieres et Sabiha Brahmi.

**D**epuis le mois d'octobre, six enquêteurs, mandatés par le SIEDMTO, parcourent le territoire (\*) à la rencontre de tous les usagers.

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître les 13 000 foyers du syndicat en vue de leur fournir un bac roulant pucé pour la collecte des ordures ménagères. Cette étape est primordiale puisque la taille du bac attribué à chaque foyer dépendra de sa composition.

Chaque conteneur sera équipé d'une puce électro-

nique qui permettra de gérer par informatique le parc de bacs roulants.

Elle permettra également de compter le nombre de levées par ménage, c'est-à-dire le nombre de fois où l'usager sort son bac d'ordures ménagères. Le SIEDMTO souhaite ainsi remplacer la TEOM actuelle (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) par la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Ceux qui sortiront trop souvent leur bac paieront davantage que ceux qui le sortent moins.

Il s'agit là d'une méthode pratique pour récompenser les bons trieurs.

### Bacs roulants pucés

Lors de leur premier passage, les enquêteurs rempliront avec vous un questionnaire. Si vous n'êtes pas présent, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Il vous sera demandé de contacter le syndicat pour fixer un rendez-vous pour un second passage.

Il est important de donner suite à l'avis de passage. En effet, si vous n'avez pas ré-

pondu au questionnaire, le syndicat ne pourra pas vous délivrer de bacs roulants pucés.

Or, à terme, seuls les bacs roulants pucés seront collectés.

► (\*) Communauté de communes du Briennois (29 communes), communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne (15 communes), communauté de communes des Rivières (17 communes), communauté de communes du Barséquanais (5 communes), communauté de communes Seine, Melda, Coteaux (3 communes), communauté de communes Seine Barse (12 communes).